



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 6 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 6 janvier 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Mondeville, sous la présidence de Mme Stéphanie GRENAULT, Maire.

Étaient présents : Mmes BERTHAUD Alexia, GRENAULT Stéphanie, MAYNIÉ Chantal, ROTTELEUR Dominique, SOULLIÉ Michelle, MM. GUYOT Éric, HERRY Vincent, PAVY Loïc et PESCHEUX Daniel.

Étaient absents : MM. CUISINIER Jonathan (pouvoir à M. PAVY Loïc), GRENAULT Nicolas (pouvoir à M. HERRY Vincent), GUASCH Marc (pouvoir à M. GUYOT Éric), GREMONT Ludovic, KLIPFEL Julien, Mme GOYARD Laetitia (pouvoir à Michelle SOULLIÉ).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025,
- 3) Délibérations :
 - **CM2026-01 : Décision modificative n°4 du budget 2025,**
 - **CM2026-02 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la phase 2 du projet d'extension et de rénovation de l'école primaire communale,**
 - **CM2026-03 : Révision des plafonds de la part IFSE du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des adjoints techniques Territoriaux et ATSEM,**
 - **CM2026-04 : Remboursement de frais engagés pour l'achat de chauffages d'appoint.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **20 heures**. **A été nommée secrétaire** : Mme Michelle SOULLIÉ.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 :

Madame GRENAULT Stéphanie demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Madame GRENAULT soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2026-01 : Décision modificative n°4 du budget 2025.

Le contenu du Budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi le Conseil Municipal peut être appelé chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025, Madame le Maire propose d'approuver la décision modificative N°4 suivante concernant nos besoins en :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre 12 – Charges de personnel :

Le total des cotisations annuelles des élus a été plus important qu'annoncé.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	700.00€			
D65313 : Cotisations de retraite (élus)		200.00€		
D65315 : Formation (élus)		500.00€		

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2026-02 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la phase 2 du projet d'extension et de rénovation de l'école primaire communale,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de déposer cette demande de subvention pour la réalisation de la phase 2 du projet global d'extension et de rénovation de l'école primaire communale.

Le coût prévisionnel de cette phase est estimé sur la base d'un estimatif au stade d'études à 304 863,50€ HT soit 364 636,20€ TTC.

Pour rappel cette phase 2 concerne l'opération de rénovation et de remise aux normes du bâtiment existant.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après un examen approfondi des actions à entreprendre il apparaît souhaitable de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR 2026 ».

CONSIDERANT l'opportunité au titre de la DETR 2026, de bénéficier de subventions de la part de l'Etat pour le financement de ce projet,

Mme le Maire propose

D'APPROUVER le dépôt d'une demande de subvention selon les modalités définies ci-après,
D'APPROUVER le programme définitif de la phase 2, pour un montant total de 304 863,50€ HT pour la rénovation de l'école primaire communale,

DE SOLLICITER l'octroi par l'Etat d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 150 000 € HT,

D'APPROUVER le plan de financement ci-annexé,

D'APPROUVER l'échéancier de réalisation suivant :

2023-2024 : Conception des plans et études

2024-2026 : Phase 1 : Extension de l'école

2026-2027 : Phase 2 : Rénovation du bâtiment existant

2027-2028 : Phase 3 : Aménagements extérieurs

DE S'ENGAGER à ne pas démarrer les travaux avant la notification d'obtention de la subvention,

DE S'ENGAGER à réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,

D'ATTESTER de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,

DE S'ENGAGER à maintenir la destination des équipements ainsi financés,

D'AUTORISER Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (8 voix POUR – 1 ABSTENTION)

DÉLIBÉRATION CM2026-03 : Révision des plafonds de la part IFSE du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des adjoints techniques Territoriaux et ATSEM,

Cette délibération n'a pas été soumise au vote.

DÉLIBÉRATION CM2026-04: Remboursement de frais engagés pour l'achat de chauffages d'appoint et nourriture pour les moutons.

Mme GRENAULT Stéphanie, Maire de Mondeville a dû effectuer différents achats :

- 4 chauffages d'appoint soufflants afin de pallier le dysfonctionnement de la chaudière de l'école et assurer une température adéquate dans les salles de classe pour la rentrée du 5 janvier 2026 dans l'attente d'une éventuelle réparation. 2 x 136€. Soit un total de 272€ TTC.

-3 ballots de foin à 11€. Et 2 sacs d'orge à 8€. Soit un total de 49€, afin de nourrir les moutons de la STEP.

Le montant total des dépenses engagées s'élève à $272 + 49 = 321$ €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais avancés par Mme GRENAULT Stéphanie dans le cadre de ces achats sur présentation des justificatifs correspondants.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.

Mme Michelle SOULLIÉ
Secrétaire de séance

Stéphanie GRENAULT
Maire